



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 28 AOUT 2014

REUNION A FALAISE

L'an deux mille quatorze le 28 août, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 19 août, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

Etaient présents :

Messieurs

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, BOULAND PATRICK, JOUNOT PHILIPPE, BERHAULT DIDIER, CAILLOUET MICHEL, MESNIL JEAN PHILIPPE, MACE ERIC, DUBOST THIERRY, RUAU MAURICE, BARTHE PATRICK, ZAMARA JACQUES, ANDRE JEAN-LUC, LETEURTRE CLAUDE, MAUNOURY HERVE, TROCHERIE VINCENT, VETTIER BERNARD, LHERMET WILLIAM, GOULARD JOEL, LEFROU THIERRY, GUILLEMOT JEAN FRANÇOIS, DESERT CLAUDE, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN-CLAUDE, DE BROSSARD JACQUES, DUFAY FABIEN, ROSET YVES, PORCHON CHRISTIAN, ALIMECK TONY, LEFEVRE ALAIN, BACHELEY CHRISTIAN, GIESZCZYK JEAN-RENE, ORIOT MICHAËL, HEURTIN JEAN YVES, LIETTA JEAN, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, KEPA GERARD, GASNIER JEAN-MARIE, BENOIT DOMINIQUE, DE MONS XAVIER, HUET SERGE, GOUPIL JEAN PIERRE, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, MARIE JEAN LUC, HORTENSE ALAIN, PHILIPPART DAVID, BINET ALAIN, LEBOUQC JEAN-YVES, DEWAELE KEVIN, REAL ROBERT

Mesdames

PITON MARIE CLAUDE, DEWAELE CANOUEL CLARA, JOSSEAUME ELISABETH, RUL BRIGITTE, AUBEY SABRINA, GUILBERT CAROLINE, STANC NATHALIE, VITI CHANTAL, PERCHERON GWENAËLLE, GUEVEL-BADOU CECILE, SAINT-MARTIN MAGALI, GARNIER BRIGITTE, FIOR FRANÇOISE, HOFACK CHRISTINE, LEPETIT SEVERINE, GUIBOUT MARYVONNE, GRAINDORGE MARYVONNE, KISZKO COLETTE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, ROUSSEAU EMILIE, DUCRET VIRGINIE

Pouvoirs :

DUGUEY BRUNO	a donné pouvoir à	BACHELEY CHRISTIAN
CHIVARD MARYVONNE	a donné pouvoir à	BARTHE PATRICK
POURNY PASCAL	a donné pouvoir à	JOSSEAUME ELISABETH
TURBAN YVONNICK	a donné pouvoir à	RUAU MAURICE
GARCIA LOUIS	a donné pouvoir à	LEFROU THIERRY
GRENIER SYLVIE	a donné pouvoir à	SAINT MARTIN MAGALI
BLAIS NORBERT	a donné pouvoir à	HOFACK CHRISTINE
MAUNOURY MARYVONNE	a donné pouvoir à	BENOIT DOMINIQUE
PHILIPPE GENEVIEVE	a donné pouvoir à	MARIE JEAN LUC

Etaient absents ou excusés : Mesdames MARY-ROUQUETTE VALERIE, BLANDIN DANIELE, GOSIK SANDRINE ; Messieurs ALLARD JEAN PIERRE, LUCAS YVES, GUYET JACQUES, BONNE JEAN LOUIS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.

Hommages à Monsieur Jean Périer et Monsieur Yves Mesnil

En préambule, Monsieur Leteurtre rappelle que cet été, le Pays de Falaise a perdu deux de ces figures emblématiques que sont Monsieur Jean Périer et Monsieur Yves Mesnil.

Lors des obsèques de Monsieur Périer, Madame Coudière, maire actuelle de Saint-Germain-Langot, a, à la demande de la famille, rendu hommage à son prédécesseur. Monsieur Leteurtre lui demande de renouveler cet hommage devant les élus. Ainsi Madame Coudière indique :

« Monsieur le Président,

Vous m'avez demandé de bien vouloir rendre hommage lors de cette réunion à Monsieur Jean Périer.

Si la tâche est pour moi impressionnante mais aussi chargée d'émotions, comme lors de son inhumation, je ne me déroberai pas, car ce serait faillir à mon devoir que de ne pas lui manifester de nouveau publiquement ma considération et mon respect.

Après son décès, sa famille m'a fait parvenir le document que je vous ai remis et dont je vais me servir afin de mieux nous «éclairer» sur son parcours.

Un parcours très riche dont lui-même disait : « ***Ce qui caractérise le mieux ma vie active, c'est la variété...***

Dans l'ensemble, j'ai choisi ma route, surtout en évitant certaines voies... parce que je n'étais pas prêt à servir sous n'importe quel drapeau et dans n'importe quelles conditions... ».

Un parcours qu'il a joliment décrit, pour ses petits-fils, comme « ***un chemin montant sablonneux malaisé*** ».

Jean Périer se plaisait à dire que son enfance normande (il est né à Leffard le 28 mai 1925) dans un milieu rural et agricole ne le prédisposait pas particulièrement au parcours qu'il a accompli. Il est très tôt «happé » par l'administration.

En temps de guerre, à l'âge de 17 ans, alors collégien au lycée Louis Liard, il exerça la fonction de secrétaire de mairie à temps partiel auprès du maire de Leffard : première formation à l'administration de terrain, et contexte de guerre, il fallait répondre aux servitudes imposées par l'occupant et ne rien faire qui puisse gêner les alliés ou d'éventuels résistants.

Il passe son bac en 1944, à Caen ; les copies ayant été brûlées avec le lycée de Caen, il doit recommencer son examen mais l'obtient sans difficulté. Il s'inscrit alors en philosophie à La Sorbonne et finance ses études par une activité de pion.

Fin 1947 : Jean Périer est à la fois jeune marié, secrétaire d'administration rédacteur au Ministère de l'Agriculture et étudiant. A la fin de l'année 1951, il est diplômé de Sciences Po et se présente avec succès au concours« externe » de l'ENA où il entre en janvier 1952, promo Félix Eboué.

A la sortie de l'ENA, Jean Périer entame un parcours de sous-préfet, classique et ascendant. Il deviendra : chef de cabinet du Préfet dans l'Aisne en octobre 1954, dans le Maine et Loir, les Bouches du Rhône et l'Indre et Loire. Il sera également sous-préfet de Sainte Menehould, Vouziers, et Saint Nazaire.

Le 31 décembre 1971, il est nommé préfet de l'Yonne mais, à son regret, ne le reste pas longtemps. En effet, le Ministre de l'Intérieur le désigne dans la fonction nouvelle de Préfet délégué pour la

police auprès du préfet du Rhône, poste créé pour rétablir l'ordre dans les services de police de Lyon, en proie à une grave crise interne.

En juin 1974, il devient préfet de la Saône et Loire, un poste qui lui a valu de figurer dans la liste des « grands préfets du département » établie par la presse locale.

En 1976, il devient préfet du Val de Marne puis en 1978, Préfet d'Ile et Vilaine, préfet de la région de Bretagne et préfet de zone Défense, trois casquettes et un bond sérieux dans la hiérarchie préfectorale au moment où s'engageait le débat sur la décentralisation.

En 1981, Gaston Defferre fait appel à lui pour le poste de Préfet de police de Paris. Il démissionne en 1983, à la suite de débordements des manifestations de policiers dans les rues de Paris. Il est peu de postes préfectoraux qui se situent au dessus de celui qu'il quitte. Donc, la suite de son parcours prend une autre direction, tout en restant guidée par l'esprit du service public.

A partir de février 1984, il assure la Présidence du Conseil d'Administration des Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais. Il a pour mission d'élaborer les étapes et la modalité de la fin de la production de charbon, en portant un soin particulier aux mesures d'accompagnement social et économique. Il crée alors la SA financière du Nord Pas de Calais (FINORPA) dont il sera - avec passion - PDG jusqu'en 1991. Il préserve et met en valeur la mémoire des Houillères en permettant la réalisation du remarquable Centre historique minier de Lewarde.

Après une vie aussi riche et active, il prend sa retraite en 1991 et se retire dans le village natal de son épouse : Saint Germain Langot, commune à laquelle il était resté attaché depuis son mariage et où tous deux revenaient régulièrement passer les périodes de congé et réunir leur famille.

Le Maire de Saint Germain Langot décède en décembre 1991, et tout naturellement, les conseillers municipaux, privés de leur édile, tenant compte de ses connaissances, de son expérience, le sollicitent pour prendre la tête de la commune. Très rigoureux, il s'attache à améliorer la gestion financière communale, ayant pour souci d'équilibrer le budget toujours tendu d'une commune de la taille de la nôtre.

Maire de 1991 à 2001, il entretient des rapports d'une grande simplicité et empreints de sympathie avec ses collègues conseillers élus, mais aussi avec les élus des communes voisines.

Ainsi s'exprime-t-il dans ses « mémoires » : **« J'ai connu des centaines de maires ruraux. J'ai toujours été frappé par leur attachement au bien public et par leur sens de l'intérêt général, au moins pour l'immense majorité d'entre eux, et quelle que soit leur tendance politique lorsqu'ils en ont une. Il était assez drôle de me retrouver dans ce rôle, de l'autre côté de la barrière, en quelque sorte ».**

C'est à cette époque que Jean Périer, à la demande de Monsieur Leteurtre, maire de Falaise, et président de la future CDC, devient premier vice-président, président de la commission des finances et de l'administration générale et des commissions d'adjudication de ce district réunissant 48 communes.

Jean Périer écrit en 2004 : **« la bonne opinion que j'avais de la compétence et du sérieux des maires a été confortée par cette mission et j'ai eu plaisir à travailler avec mes collègues du Pays de Falaise et à oeuvrer avec eux pour ma petite région. »**

La mise en place de la structure s'est déroulée dans de bonnes conditions : **« La collaboration confiante entre le président, maire de la ville-centre et le premier vice-président, maire rural et dans une certaine mesure représentant des intérêts des maires ruraux a permis de forger l'unité nécessaire et d'imaginer des solutions acceptables par tous. »**

Parallèlement à cette vie politique locale, Jean Périer assure la présidence des jurys de concours d'entrée à l'ENA. En 1994, il devient président du comité départemental du Calvados de la Ligue contre le cancer.

Mais surtout, Commandeur de la Légion d'honneur depuis 1989, il se voit proposer par le Président Mitterrand l'entrée au Conseil de l'Ordre où il accepte d'accomplir trois mandats. Invoquant son âge, il refuse le 4^{ème} mandat.

Le 24 octobre 2005, prenant acte à regret de la décision de Jean Périer de ne pas accepter un nouveau mandat de membre du Conseil, Jacques Chirac lui écrit : **« (...) Dans l'exercice de vos hautes et délicates responsabilités, que vous avez assumées de façon exemplaire, vous avez fait preuve d'une maîtrise, d'une finesse et d'un doigté qui reflètent une exceptionnelle connaissance des hommes et de l'administration et révèlent un grand serviteur de l'Etat. »**

Il s'éteint à Caen le 14 juillet 2014 et est inhumé auprès de son épouse, à Saint Germain Langot, après une cérémonie dans la plus grande simplicité, pour respecter ses souhaits et ceux de sa famille.

J'ai été un peu longue dans mes propos mais comment résumer en peu de mots une vie aussi exemplaire. C'est aussi pour moi l'occasion de donner mon témoignage d'admiration et de reconnaissance à l'élu mais également à l'homme que j'ai côtoyé qui fut mon prédécesseur.

Le mot «engagement» à lui seul résume sa vie et laissez-moi, Monsieur le Président, dire une nouvelle fois cette phrase de Monsieur André Malraux qui convient si bien à ce grand homme : **«Dans un univers passablement absurde, il y a quelque chose qui n'est pas absurde, c'est ce qu'on peut faire pour les autres ».** »

Monsieur Leteurtre remercie Madame Coudière pour ce bel hommage et rajoute que Monsieur Périer était l'une des chevilles ouvrières de la Communauté de communes lors de sa création, qu'il avait une volonté d'agir pour tous et qu'il a toujours cherché une voie de dialogue et de solutions pour bâtir un avenir commun.

Monsieur Leteurtre souhaite également rendre hommage à un autre homme qui a quitté le Pays de Falaise cet été, Monsieur Yves MESNIL. Il relate quelques étapes de sa vie :

« Monsieur Yves MESNIL est né le 16/06/1932 à Noron l'Abbaye. Il est entré dans le conseil municipal d'Eraines en 1980. Maire de la commune de 1985 à 2001, il était également Vice-président du SIVOM. Egalement ancien combattant d'Algérie, il était à ce titre, porte drapeau. Jusque tard dans sa vie, il aimait la course à pied. C'était un homme droit et courageux qui a fait de lui un Chevalier de l'Ordre du Mérite National. Il est décédé le 27 avril 2014. »

Une minute de silence est observée en l'hommage de ces deux hommes.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION D'UN MEMORIAL DANS LA GUERRE

Monsieur Mesnil rappelle que par délibération du 5 juillet 2013, le conseil communautaire avait approuvé la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un Mémorial des Civils dans la Guerre. Considérant, à ce moment-là, les incertitudes en terme de financement des partenaires sur le projet (Etat, Conseil régional et Conseil général), il avait été décidé de procéder à cette prestation par tranche :

- une tranche ferme consistant en la remise d'un Avant-Projet Sommaire,
- une tranche conditionnelle 1 comprenant la réalisation de l'Avant-Projet définitif, la réalisation du projet et l'assistance à la passation de marchés de travaux.
- une tranche conditionnelle 2 consistant au lancement des marchés de travaux, le suivi de chantier et les opérations de réception.

Le marché a été signé avec un groupement composé de 9 co-traitants dont l'architecte Christophe LAB était mandataire. Mais des difficultés au sein même du groupement, notamment entre l'architecte et la scénographe, ne permettaient plus de travailler correctement et de répondre aux exigences de délais impartis. Aussi, l'objectif est de revenir vers les membres du conseil communautaire afin de les informer du coût de l'opération à l'issue de la phase Avant-Projet Définitif et leur permettre de décider de la poursuite du projet, compte tenu par ailleurs des financements obtenus.

Concernant ces financements, la collectivité doit avoir lancé un ordre de service de réalisation des travaux avant le 31 décembre de cette année pour obtenir du FNADT.

Les délais sont donc courts et ne permettaient pas les atermoiements retardant la remise de l'avant-projet définitif.

Le tour d'horizon des différents scénarii possibles pour ne pas mettre en péril la réalisation de ce projet a conduit finalement à envisager la résiliation du marché actuel et la relance d'un autre marché.

La procédure retenue par délibération du conseil du 19 juin 2014 est celle de la procédure négociée compte-tenu des dispositions combinées des articles 74 et 35 du code des marchés publics (respectivement le marché de maîtrise d'œuvre et les conditions de recours à la procédure négociée), auxquelles la collectivité répond. En effet, la procédure de principe pour la maîtrise d'œuvre est la procédure de concours, mais son recours n'est pas obligatoire dans le cadre de la réutilisation ou la réhabilitation d'ouvrage existant. Par ailleurs, les spécifications du marché ne peuvent être établies préalablement avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres. La premier marché a été lancé sur cette base mais à l'expérience, on se rend compte que même en définissant un programme, les spécifications peuvent évoluer.

De plus, Monsieur Mesnil rappelle également que le conseil communautaire réuni le 19 juin 2014 a, par délibération a approuvé la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'Atelier LAB, mandataire du groupement Atelier LAB/ Paolini Design/ Aubert structure/ BET Boulard/ BET Lader/ Hernet/ Ponctuelle/ Atelier Audiovisuel/ La Coursive.

Les éléments principaux de procédure sont les suivants :

CALENDRIER DE LA NOUVELLE CONSULTATION	
Publicité : BOAMP, JOUE, OUEST France (14)	23 juin 2014
Date et heure limites de réception des candidatures	23 juillet 2014 à 12 heures
Nombre de candidats admis à présenter une offre	3
Date d'envoi de la lettre de consultation	5 août 2014
Date et heures limites de réception des offres	19 août 2014 – 12 heures
Délai de validité des offres	120 jours

- 27 plis reçus.
- La décision d'admission des candidatures s'est faite le 31 juillet 2014 et les critères de sélection étaient les suivants :

1. Conformité du dossier administratif tel que prévu dans le règlement de la consultation (lettre de candidature, pièces administratives, fiscales, déclarations sur l'honneur, pièces permettant l'évaluation de l'expérience des candidats, leurs capacités professionnelles, techniques et financières, note de présentation de l'équipe, curriculum vitae de chacun des intervenants proposés, dossier de références similaires et lettre de motivation) ;
2. Garanties techniques et financières du candidat ;
3. Adéquation et qualité avec le projet des références présentées ;
4. Qualité de la note de motivation de 25 lignes maximum.

- 24 candidatures ont été éliminées dont deux ont été déclarées irrégulières en vertu du principe d'exclusivité mentionné à l'article 2.2 du règlement de la consultation.

- 3 candidatures agréées :

- Architecture Sophie THOMAS (PARIS)
- BEAUDOUIN et ENGEL Architectes (NIORT)
- MILLET-CHILOU et Associés (CAEN)

- 2 offres ont été reçues.
- Les deux offres ont fait l'objet d'une analyse à l'occasion de la réunion du jury du 21 août 2014 puis du 28 août 2014 suite à la demande de précisions.

- **Critères de sélection des offres :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Prix des prestations évalué sur le taux de base, le taux de complexité, le montant des missions	Pondération : 40
Valeur technique de l'offre appréciée au travers de la pertinence de la note méthodologique	Pondération : 30
Organisation des moyens pour respecter les délais imposés	Pondération : 30

- **Attributaire :**

Groupement d'entreprises conjoint : du groupement Millet Chilou/Paolini

Design/Ecola/AG2C/Babin/Roptin

MILLET- CHILOU, mandataire solidaire

- **Montant de l'offre retenue :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant hors taxes : 448 140 € HT
- Montant TTC : 537 768 € TTC

Monsieur Leteurtre remercie les membres du jury qui ont œuvré sur ce dossier. Il indique que les 3 candidats sélectionnés sont de grande qualité et que les délais imposés ont été affirmés par les candidats.

Il remercie également Monsieur Van Hulle, assistant la Communauté de communes pour l'aide à la décision et pour son travail remarquable. Il informe de ce fait les élus qu'un avenant au contrat sera nécessaire, ce nouveau concours n'étant pas prévu dans les missions de départ.

Monsieur Leteurtre rappelle également le contexte de ce dossier et notamment le fait que le Président de la République a validé cette démarche du Mémorial des Civils dans la Guerre lors du 70^{ème} anniversaire du débarquement. La reconnaissance des martyrs et des victimes civiles et normandes est approuvée au plus haut lieu.

De plus, la préfecture étant soucieuse des délais, un recours avec l'architecte LAB était impossible. Pour rappel, la contrainte est que les ordres de service aux entreprises doivent être donnés entre le 15 ou 20 décembre afin de pouvoir bénéficier du FNADT d'autant que dans l'enveloppe accordée par l'Etat (700 000 €) 300 000 € sont consacrés au FNADT 2014.

Monsieur Leteurtre précise par conséquent que le calendrier devra être tenu.

Monsieur Leteurtre indique que les élus ne doivent pas comprendre que cette nouvelle avancée a valeur de choix définitif : il n'en ai rien : la Communauté de communes n'en est pas à ce stade. Il précise que ce qui est demandé aux élus ce jour, c'est de choisir un nouvel architecte tout comme cela était le cas fin 2013. Il s'agit là d'un nouveau projet architectural et muséographique et il conviendra dans les 3 mois de définir un projet et de déposer un permis de construire.

Il consent que deux éléments sont manquants à ce jour : d'une part, la Délégation de Service Public dont la négociation est en cours avec le Mémorial de Caen (une chose est certaine, il n'y aura pas de subvention d'équilibre) et d'autre part, les relations entre la Communauté de communes et la ville de Falaise dans ses données financières qui ne sont pas encore actées.

Monsieur Van Hulle insiste sur la vraie particularité de ce dossier et notamment le challenge de la date du 31 décembre 2014 pour un début de travaux en 2015 et enfin une ouverture en mai 2016.

Monsieur Leteurtre affirme qu'il est évidemment nécessaire de lancer le projet, d'autant que la Préfecture a donné son accord pour une 1^{ère} phase de travaux pour la fin décembre d'où la découpe du projet en 2 tranches.

Monsieur Maunoury indique avoir pris connaissance du rapport et souligne d'une part, que le calendrier serré ne fait pas apparaître la date de la décision finale ; (savoir à quel moment seront consultés

les élus sur l'avis définitif) et d'autre part, comme cela a été évoqué lors du Conseil communautaire du 28 mai dernier, le moment où la population sera informée.

Monsieur Leteurtre affirme que le différend avec le groupement LAB oblige à agir rapidement : soit l'abandon du projet... soit une décision en attendant le vote définitif lorsque tous les éléments seront acquis.

Monsieur Gasnier se dit toujours très favorable à ce projet soulignant qu'il s'agit là d'une belle réalisation pour le Pays de Falaise car c'est, d'une part, rendre hommage à ceux qui ont souffert pendant les combats, et d'autre part, un outil touristique intéressant. Il demande qui a établi le chiffre des 4 100 000 € HT et quelle est la part architecturale et muséographique. Enfin, il se réjouit des subventions obtenues (2 100 000 €).

Monsieur Van Hulle répond que le coût prévisionnel des travaux et de parcours muséographique est estimé à **3 300 000,00 € HT**, en valeur mai 2014, décomposé de la façon suivante :

- Travaux de transformation et d'extension (~260 m²) du bâtiment 1 600 000,00 € HT
- Travaux, prestations et productions muséographiques..... 1 700 000,00 € HT

Monsieur Van Hulle précise également que ce sont environ 200 000 € qui sont prévus pour les « aléas ».

Par ailleurs, Monsieur Leteurtre précise que le bâtiment vaut 450 000 €.

Monsieur Trocherie revient sur le calendrier extrêmement serré en évoquant de nouveau la motion votée à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 28 mai dernier qui validait l'information à la population. Il craint que les élus soient le « couteau sous la gorge » car cette information à la population n'apparaît pas dans le calendrier. Il considère qu'il s'agit là d'une fuite en avant et que les décisions ne seront pas prises sereinement.

Monsieur Leteurtre répond qu'en tant que président, il souhaite faire avancer économiquement la Communauté de communes. Pour lui, l'information à la population est évidente, et il pense qu'il conviendra à chacun de prendre ses responsabilités au moment du vote. Il souhaite donner la chance à ce projet de vivre et insiste que sa mission est de faire avancer cette Communauté de communes, et de surtout ne pas laisser passer le train de 2 Millions d'Euros d'une subvention sur le Pays de Falaise.

Monsieur Macé indique que tous les élus préféreraient avoir plus de temps mais il faut bien comprendre que ce sont les difficultés relationnelles avec Lab qui ont entraîné ce retard. Il insiste sur le fait que s'il n'y a pas de mise en route avant le 31 décembre, ce seront 300 000 € du FNADT non consommés qui repartiront à l'Etat. Il pense également que les 3 cabinets qui ont pu répondre avec les délais que l'on connaît relève d'une prouesse. De plus, il attire l'attention sur le fait que le cabinet Millet a déjà conçu des œuvres architecturales magnifiques.

En ce qui concerne la participation de la Ville de Falaise, il explique que cette discussion est inscrite à l'ordre du jour du conseil du mois de septembre et que le projet sera validé dans son montant total lorsque le montant total des travaux sera connu.

A la question de Monsieur Laurent qui demande à qui appartient le bâtiment à ce jour, Monsieur Macé répond qu'il appartient à la ville et que cette question fera également partie d'une discussion ultérieure.

En ce qui concerne l'information à la population Monsieur Zamara pense que celle-ci est forcément informée du projet depuis plus d'un an à travers les expositions et les informations données au fil du temps à la population. Il invite les élus à ne pas oublier que la volonté de la Région est de faire de la Normandie une Terre de Mémoire et que le Mémorial marque donc un projet d'espérance auprès de la jeunesse mais sera aussi source de retombées économiques pour la Communauté de communes et la Normandie.

Madame Josseaume relate le vote de la subvention au Conseil Régional, votée à l'unanimité ; ce projet suscitant l'enthousiasme des élus.

Monsieur Maunoury fait remarquer qu'il ne remet pas en question la volonté du Président de la République ni celui de la région de voir aboutir ce projet. Il indique qu'il a toujours voté pour le projet mais regrette que des choses n'aient pu être faites alors que la fin des études de ce projet approche. Il pense par exemple à la réflexion sur l'élargissement du parking et par conséquent son coût.

Il indique qu'il s'abstiendra sur ce vote afin de donner l'alerte sur certains points qui auraient pu être évoqués avant.

Monsieur Leteurtre pense qu'il s'agit là d'un débat à tenir en conseil municipal et non en conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec cinq abstentions,

- **DECIDE** de conclure le marché de maîtrise d'œuvre relatif au bâtiment et au parcours scénographique pour la réalisation du mémorial des Civils dans la Guerre avec le cabinet MILLET-CHILOU, mandataire du groupement Millet-Chilou/Paolini Design/ Ecola/AG2C/Babin/Roptin pour un montant de 448 140 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h.

Vu,
Le Président,

Claude LETEURTRE



